

Compte-rendu du conseil municipal du 30/06/2017

Début de la séance à 19h15

Secrétaire de séance : Eric Bertran

Présents : Didier Sarciat, Jean Michel Yvora, Monique Claverie, Eric Bertran, Eric Larroquette, Lilian Capéra, Marilyne Lassalle, Francis Planté, Yvon Loubelle, Sandrine Lozinguez

Absents excusés ayant donné pouvoir : Dominique Fialon a donné pouvoir à Didier Sarciat

Absents excusés : Pierre Lasserre

M. le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour

1 Décision Modificative n°01 au budget Photovoltaïque

Afin de finaliser les écritures pour l'encaissement des emprunts au Budget Photovoltaïque, il est nécessaire de faire une Décision modificative pour régulariser les frais d'engagement de 200 €.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2313 (23) : Constructions	-200,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	-200,00
	-200,00		-200,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	-200,00		
627 (011) : Services bancaires et assimilés	200,00		
	0,00		
Total Dépenses	-200,00	Total Recettes	-200,00

Adopté à l'unanimité

2 Validation de la réorganisation de la semaine scolaire à 4 jours, à compter de septembre 2017

Vu le Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Monsieur le Maire demande à son assemblée de valider la demande de dérogation qui sera faite auprès de l'inspecteur d'Académie selon les considérations suivantes :

- L'organisation de la semaine scolaire qui sera proposée sera la suivante : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 - 12h/13h30-16h, avec les temps d'activités pédagogiques complémentaires le mardi et le jeudi de 16h à 16h45.
- Cette demande s'appuie sur plusieurs constats, notamment sur le fait que l'ouverture vers l'extérieur, la découverte et la pratique d'activités dans des domaines variés pour les enfants se sont faites au détriment d'un temps de pause nécessaire dans la semaine.
- Si nous retournions à une semaine de 4 jours, les points de la réforme que nous avons jugés positifs, seraient poursuivis lors des activités mises en place sur les temps périscolaires.
- Il sera possible, comme aujourd'hui, de construire des projets d'activités pour les enfants en complémentarité école/périscolaire avec mise en place d'activités lors des moments de pause méridienne ou de garderie.
- Un gros effort sera concentré sur l'accueil du mercredi en centre de loisirs, organisé dans l'école, pour les enfants du village. Une grande souplesse dans le temps d'accueil sera proposée aux parents (étalement de l'heure d'accueil le matin, possibilité d'accueil à la journée ou à la demi-journée, avec prise du repas sur place ou non, etc.). L'animation sera assurée par des personnes formées et diplômées, qui officient déjà auprès des enfants de l'école. Les activités proposées le seront dans le cadre du PEDT et avec possibilité de partenariats extérieurs.

Adopté à l'unanimité

Ordre du jour :

Délibération de décision de vente de la parcelle D 782 d'une superficie de 772 m² au Pôle Médico-commercial

Mr le Maire explique que Mr et Mme REICHERT Claude et Michèle se sont portés acquéreurs du Lot 2, parcelle D782, d'une contenance de 772 m² du Pôle Médico-Commercial.

Le conseil municipal ayant l'obligation de délibérer afin d'autoriser Mr le Maire à vendre le bien, il est alors proposé de se prononcer sur cette vente.

Le prix de vente est fixé à 100 € le m² soit 77200 € net vendeur pour l'acquisition de ce lot.

Les acquéreurs choisissant librement le notaire qui procédera à l'établissement de l'acte de cession ont décidé de faire appel à Maître COYOLA Marion, SCP sis à Saint Vincent de Tyrosse/Capbreton.

Les frais de notaire seront pris en charge par l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité



Divers

Le Comité des Landes de Pelote Basque demande la gratuité des heures de trinquet de Saubusse utilisées pour les championnats par les licenciés Sibusates. 15h sur un total de 66h réservées sont concernées par cette demande, ce qui fait un montant de 159 € (15h à 10.60 €/h).

Clôture de la séance à 19h30